



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

**COMMISSION DE GESTION DES TAXES FIXES  
DE L'UNIVERSITE DE GENEVE**

Uni Mail | CH-1211 Genève 4  
102 Bd Boulevard Carl-Vogt | CH-1205 Genève  
Tél. 022 379 87 99  
E-mail : taxesfixes@unige.ch

## **Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2018**

Présent·e·s : Anuka Schubert, Jonas Tarazi, Piera Dell'Ambrogio, Alexia Bonelli;  
Excusé·e·s : Luca Perrig ;  
PV : Alexia Bonelli.

### **18h15 AEL, ACIL**

***Demande de subvention pour le projet « Bustes et Bustiers »  
Chloé, Valéria et Julie***

Il s'agit d'une publication qui s'inspire d'un colloque intitulé « *Bustes et Bustiers* ». Lors de ce dernier, les associations ont décidé d'en faire un compte rendu sous forme de publication. Ainsi, l'ACIL, l'AEL et *La Limule* se sont associées afin de réaliser le projet, visant à pérenniser les discussions qu'il y a eu lors du colloque sur les questions de genre et de représentation au sein de l'Université. Un prix symbolique de CHF2.- est demandé pour la brochure, afin de garder le livre à prix bas et donc accessible à tout·e·s. Tous les bénéfices seront bien évidemment rendus à la CGTF.

La demande comprend les frais d'impression (CHF2'950.-).

**La demande de subvention s'élève à CHF 2'950.-.**

**Décision : La subvention est accordée à hauteur demandée.**

**La subvention sera conditionnée à :**

- La reddition d'une comptabilité après la réalisation du projet.**
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.**

**18h30 AEHA*****Demande de subvention le projet « Cartes postales »  
Diane et Cathy***

L'AEHA organise un projet de « tableaux vivants ». Ce dernier consiste dans un premier temps à la mise en scène d'une œuvre qui est photographiée, puis dans un deuxième temps, son impression pour en constituer une carte postale. Le but étant de distribuer ces cartes postales aux étudiant·e·s et professeur·e·s pour Noël.

La demande comprend les frais pour : accessoires & matériel pour la reproduction des toiles (CHF100.-) et frais d'impression des cartes (CHF65.-).

**La demande de subvention s'élève à CHF 165.-.**

**Décision : La subvention est accordée à hauteur demandée.**

**La subvention sera conditionnée à :**

- **La reddition d'une comptabilité après la réalisation du projet.**
- **Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**
- **La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**
- **Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.**

**18h45 AEEG*****Demande de subvention pour le « FUGE »  
Violaine et Noémie***

L'AEEG organise le FUGE (Festival Universitaire Genre & Egalité) en mars 2018 au sein de l'UNIGE. Ce sera la 3<sup>ème</sup> édition du FUGE, festival pensé comme une plateforme d'échanges et d'apprentissages. Cette année, l'accent sera mis sur les thèmes suivants : les féminismes intersectionnels, les sexualités et les violences sexistes ; abordés sous forme de conférences, stands et autres activités coorganisées. Seule l'AEEG organise le festival de manière indépendante. Ainsi, il n'y a pas de contribution d'autres institutions de l'Université (bureau de l'égalité, etc.).

La demande comprend les frais : d'apéritif (CHF200.- x 2) et d'impression de flyers et affiches (CHF258.-).

**La demande de subvention s'élève à CHF 658.-.**

**Décision : La subvention est accordée à hauteur demandée.**

**La subvention sera conditionnée à :**

- **La reddition d'une comptabilité après la réalisation du projet.**
- **Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**
- **La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**
- **Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.**

**19h00 MSOGSI**

*Demande de subvention pour un voyage d'études à Istanbul  
Nathalia et Lucie*

La MSOGSI a choisi de partir à Istanbul, afin de représenter tous les masters en termes d'intérêts. Puisque leur cursus est pluridisciplinaire, l'association trouvait qu'Istanbul était un endroit intéressant, notamment vis-à-vis des questions géopolitiques qui l'entourent. L'activité principale est une rencontre avec des étudiant·e·s turques étudiant aussi les relations internationales ; afin de confronter leurs points de vue et créer des échanges. L'association visitera également des ONGs sur place.

La demande comprend une partie des frais d'avion (CHF224.- x 40).

**La demande de subvention s'élève à CHF 8'000.-, soit CHF200.- pour 40 étudiant·e·s, conformément au règlement CGTF.**

**Décision : La subvention est accordée à hauteur demandée.**

**La subvention sera conditionnée à :**

- **La liste définitive des participant·e·s**
- **La reddition d'une comptabilité après la réalisation du projet.**
- **Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**
- **La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**
- **Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.**

**19h15 AESPRI**

*Demande de subvention pour un voyage d'études au Maroc  
Mélanie et Raquel*

Comme chaque année, L'AESPRI organise un voyage annuel pour ses membres. L'association a choisi d'aller à Marrakech en mars 2019, ayant comme thème « La richesse du multiculturalisme. Dans la peau du citoyen du monde ». La tolérance et la convivialité seront les mots d'ordre du voyage. L'AESPRI va visiter deux associations qui « aident » les enfants pauvres et handicapés, afin de récolter ce dont ils ont besoin et leur apporter cette aide ainsi que l'ambassadeur suisse à Rabat.

La demande comprend les frais d'avion (CHF238.- x 45).

**La demande de subvention s'élève à CHF 9'000.-, soit CHF200.- pour 45 étudiant·e·s, conformément au règlement CGTF.**

**Décision : La subvention est accordée à hauteur demandée.**

**La subvention sera conditionnée à :**

- **La liste définitive des participant·e·s**
- **La reddition d'une comptabilité après la réalisation du projet.**
- **Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**
- **La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**

**- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.**

**19h30 Rethinking Economics**

*Demande de subvention pour une conférence sur l'économie solidaire*

*Zeno*

Rethinking Economics a assisté à un colloque à l'IHEID le semestre passé sur l'économie sociale et solidaire, lié à des thématiques féministes. Etant restée en contact avec l'une de ses principales intervenantes, l'association souhaiterait l'inviter pour projeter son film à l'UNIGE. L'idée est de faire un débat suite à la projection, en présence de l'auteure.

La demande comprend les frais de : apéritif (CHF150.-) et impression (CHF100.-).

**La demande de subvention s'élève à CHF 250.-.**

**Décision : La subvention est accordée à hauteur demandée.**

**La subvention sera conditionnée à :**

- La reddition d'une comptabilité après la réalisation du projet.**
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.**

**19h45 JCM**

*Demande de subvention pour les « Neuvièmes Journées Internationales d'Etudes Médiévales »*

*Camille*

JCM organise les journées d'études des jeunes chercheuses médiévistes de l'UNIGE. L'association souhaite conserver la perspective internationale de cette journée, qui permet le réseautage entre jeunes chercheuses. C'est pourquoi elle demande l'aide de la CGTF pour les frais liés à l'invitation de jeunes chercheuses de l'étranger.

La demande comprend une partie des frais de : transport (10xCHF200.-).

**La demande de subvention s'élève à CHF 1'784.-.**

**Décision : La subvention est accordée à hauteur demandée, sous réserve de tous les devis.**

**La subvention sera conditionnée à :**

- La reddition des devis.**
- La reddition d'une comptabilité après la réalisation du projet.**
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.**

**20h30 AES**

*Demande de subvention pour un voyage d'études à Pristina  
Annabella, Malaïka et Loïc*

Ce voyage a émergé suite aux demandes d'étudiant·e·s de monter un cours en sociologie autour d'un voyage d'études. Treize étudiant·e·s du Bachelor en sociologie sont attendues à participer à ce voyage, qui aura comme thème les liens sociologiques entre la migration, la mobilité et l'innovation urbaine. L'idée est d'étudier plus profondément ces liens grâce à la visite d'une ville caractérisée par une forte mobilité. Le but étant d'avoir d'une part des cours théoriques lors du semestre et, d'autre part, de faire du terrain pour récolter des données. En somme, des travaux de séminaires seront rédigés sur la base de ces données, en relation avec l'innovation et la mobilité. Il n'est pas obligatoire de participer à ce voyage pour valider les crédits du cours.

La demande comprend les frais de : billets d'avion (CHF1'570.90.-) & hébergement (CHF1'631.-).

**La demande de subvention s'élève à CHF 2'800.-, soit 200.- pour 13 étudiant·e·s et un assistant, conformément au règlement de la CGTF.**

**Décision : La subvention est accordée à hauteur de CHF 1'846.-.**

**La Commission tient à remarquer que ce montant est plus élevé que celui fourni par le Département ; ce qui se révèle problématique sachant que ce voyage est étroitement lié à l'obtention de crédits ECTS. Bien que cette décision soit définitive pour cette demande, la Commission entamera une réflexion sur ce type de voyages trop étroitement liés à l'obtention de crédits.**

**La subvention sera conditionnée à :**

- La liste définitive des participant·e·s
- La reddition d'une comptabilité après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

**20h45 CoMu**

*Demande de subvention pour le spectacle « Brode-Way »  
Annabella, Anaëlle et Sébastien*

Chaque année, l'association réalise des spectacles avec une troupe qui se forme au début de l'année dans le cadre des comédies musicales des Activités Culturelles. La CoMu est en recherche d'argent pour financer la comédie musicale, qui est un événement de grande et ampleur. Par conséquent, il demande beaucoup de moyens logistiques et techniques, en plus des décors et costumes.

La demande de subvention concerne les frais de publicité (~~CHF 1'618.-~~), location de la salle du Casino Théâtre (~~CHF10'430.-~~), droits d'auteurices (CHF512.-).

**La demande de subvention s'élève à CHF 12'560.-.**

**Décision :** la subvention est accordée à hauteur de 1'512.-.

La demande est acceptée pour les frais de publicité à hauteur CHF1'000.- et pour les droits d'auteurs à la Suiza. La salle étant en dehors de l'Université et très cher proportionnellement au fonds CGTF, cette dernière n'est pas financée. Cela fait également écho aux autres demandes de subvention pour des salles hors Université que nous avons également refusées.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

**21h00 AEF**

*Demande de subvention pour une « soirée culinaire »*

L'association a décidé de déplacer le projet à une séance ultérieure.

**21h15 ALMA**

*Demande de subvention pour « Operacion Seduccion 8 »  
Christian et Marjorie*

Depuis la dernière séance, l'ALMA a diminué le budget des stands.

La demande comprend les frais des différents stands.

**La demande de subvention s'élève à CHF 1'492.-**

**Décision :** La subvention est accordée à hauteur de CHF 340.-.

La CGTF attribue CHF220.- pour la nourriture (CHF20.-/stands) et CHF120.- pour la communication. À l'avenir, il faudrait que l'association fournisse les devis pour toutes les demandes de dépenses par stand. Effectivement, la demande n'est pas claire.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire

**21h30 ADESE, GIMUN**

*Demandes d'amnisties comptables*

**ADESE :**

L'ADESE demande des amnisties comptables concernant les comptes :

- 2012-2013 ;
- 2013-2014 ;
- 2014-2015 ;
- 2015-2016 et
- 2016-2017.

L'association était inactive de 2012 à 2015. En 2015, le trésorier de l'association en fonction à ce moment-là a repris les comptes et est « parti à l'étranger », .. avec l'argent de l'association. Toutefois, cette dernière ne souhaite pas poursuivre cette personne puisque, selon l'association, cela s'est passé il y a trois ans et que le trésorier en question est introuvable. Lors de l'année académique 2017-2018, le comité en fonction a rouvert un compte pour l'association et souhaite reprendre leurs comptes depuis ce moment-là (c'est-à-dire mars 2017).

Décision : les demandes d'amnistie sont acceptées. Toutefois, la Commission tient à rappeler qu'il n'est pas souhaitable de faire des amnisties pour autant d'années. La Commission comprend également la difficulté de déposer plainte et ne recommande pas de le faire.

### GIMUN :

GIUMN demande des amnisties comptables concernant :

- conférences annuelles de 2015 (CHF5'000) ET 2016 ;
- voyage d'études en 2016.

En réalité, les subventions relatives aux conférences annuelles 2016 et au voyage d'études 2016 n'ont pas été versées ; et ce, en attente de la résolution des comptabilités antérieures qui n'avaient pas encore été rendues. Leur demande est motivée par leur lettre envoyée en décembre 2018.

Décision : l'amnistie pour les conférences annuelles 2015 est acceptée. Les subventions relatives aux conférences annuelles 2016 et voyage d'études 2016 ne seront pas versées, puisque l'association ne pourra rendre de comptabilité.

<b>22h00 Divers</b>
---------------------

### **Modification du règlement CGTF : ajout d'un poste de secrétaire supplémentaire**

Lors de sa séance extraordinaire du 3 décembre, la Commission a décidé de proposer une modification de son règlement, article 28, al. 2, afin de pouvoir embaucher un·e deuxième secrétaire CGTF. Et ce, d'une part, suite à l'augmentation chargée du travail (notamment suite à la hausse des demandes de subventions extraordinaires et donc des comptabilités) et, d'autre part, pour mettre en place la plateforme numérique et réfléchir aux différentes propositions de règlement en cours. La secrétaire se charge d'envoyer cette modification de l'art.28. al. 2 du règlement à la secrétaire de l'Assemblée de l'Université dès que possible.

### **ASEMA**

L'ASEMA n'a pas payé ses factures de photocopie de novembre 2014 à juin 2018. Après discussion avec le service juridique de l'UNIGE en charge des associations pour voir s'il était techniquement possible d'amnistier ces factures, ce dernier nous a répondu qu'il s'agissait d'une question politique et non juridique. Ainsi, la responsabilité de statuer sur cette annulation de créance revient à la Commission.

Décision : la Commission décide de les exonérer du paiement de ces factures à **titre exceptionnel**. La Commission est consciente que l'ASEMA ne peut payer ces montants-là et s'engage à payer les copies à sa place. Toutefois, cette dernière réitère le fait que les frais de photocopieuse sont à la charge des associations et non des étudiant·e·s !

## **CIGUË**

Les demandes de subvention pour les salaires 2017 ; 2018 et 2019 de la CIGUË sont restées en suspens ; d'une part à cause du changement momentané du statut administratif de la CIGUË (dé-enregistrement) et, d'autre part, suite à la décision CGTF à la séance du 26 novembre 2018.

Décision : suite à de nouvelles discussions, la Commission accepte de financer le salaire de 2019, à hauteur de CHF23'640.-.

Elle n'entre pas en matière sur les années précédentes. Les salaires des deux dernières années ne seront donc pas financés et les demandes refusées.

Il est 22h00, la séance est terminée.

La prochaine séance est fixée au **lundi 4 février à 16h00**.

**PV fait à Genève le 17 octobre 2018 par Alexia Bonelli.**